



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-neuvième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mardi 20 juillet 1965

à 15 h 30

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Page
Point 11 de l'ordre du jour:	
Rapport du Comité du développement industriel ( <i>suite</i> )	201

*Président* : M. A. MATSUI (Japon).

*Présents* :

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Australie, Bulgarie, Italie, Norvège, Suède.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

## POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Comité du développement industriel  
(E/4029, E/4065) (*suite*)**

1. M. WURTH (Luxembourg) dit que les progrès réalisés dans le domaine de l'industrialisation sont trop lents pour de nombreuses raisons, dont la principale est que les pays sont obligés de prendre certaines options pour lesquelles ils doivent tenir compte de l'insuffisance des moyens dont ils disposent : pénurie de cadres, manque de ressources financières, etc.

2. C'est à l'Organisation des Nations Unies qu'il incombe d'étudier les remèdes que peut offrir la solidarité internationale et c'est pourquoi le Centre de développement industriel a été créé. Les programmes des Nations

Unies pour l'aide au développement n'accordent pas à l'industrialisation la part qui devrait lui échoir, comme l'ont constaté le Conseil d'administration du Fonds spécial, le Comité de l'assistance technique et le Comité du développement industriel. Il est significatif de noter que, comme le Comité du développement industriel l'indique au paragraphe 21 de son rapport (E/4065), le programme d'assistance technique du Centre de développement industriel n'a représenté au cours de l'année écoulée que 1 à 2 % de l'ensemble de l'assistance technique fournie par les organismes des Nations Unies.

3. Avant d'affirmer que les moyens à la disposition des Nations Unies sont insuffisants, il convient de se souvenir que les organes directeurs des programmes d'assistance technique, des institutions spécialisées et des organisations financières ont signalé qu'on pourrait mieux tirer parti des ressources disponibles en vue de l'industrialisation si les pays présentaient un plus grand nombre de demandes dans ce domaine. Pour ce qui est de l'efficacité avec laquelle les moyens disponibles sont employés, il faut constater que le Centre de développement industriel n'est pas utilisé au maximum de ses possibilités. En le modifiant quelque peu, on pourrait lui faire jouer un rôle dix fois plus important, notamment sur le plan opérationnel. On pourrait d'abord faire en sorte qu'il encourage la présentation de projets et de demandes dans le cadre du PEAT et des activités de la BIRD ; à cette fin, il faudrait le doter d'un corps d'experts qui seraient détachés auprès des représentants résidents pour aider les gouvernements intéressés à formuler leurs demandes. Le Centre pourrait aussi être l'agent chargé de l'exécution de certains projets du PEAT et du Fonds spécial. On pourrait encore renforcer son rôle opérationnel en rationalisant ses activités, notamment en matière de coordination. A cet égard, le représentant du Luxembourg prend note avec satisfaction des paragraphes 144 à 150 du rapport du Comité du développement industriel, d'où il ressort qu'un partage logique des compétences et des responsabilités s'organise entre le Centre de développement industriel et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. C'est être sage, réaliste et efficace que de se contenter pour l'instant d'utiliser au maximum les organes existants et c'est pourquoi il est urgent de renforcer le Centre de développement industriel.

4. M. KAKITSUBO (Japon) rappelle et appuie la déclaration du Commissaire au développement industriel (1386<sup>e</sup> séance) selon laquelle il est nécessaire de concentrer les activités du Centre de développement industriel sur trois domaines principaux : l'élaboration de politiques et de programmes de développement industriel, la technologie industrielle et la création des institutions

propres à permettre l'industrialisation des pays en voie de développement. Le Japon a toujours suivi avec beaucoup de satisfaction les efforts accomplis par l'ONU pour améliorer la qualité de ses programmes d'études et de recherches ; il a cependant quelquefois exprimé des doutes quant aux possibilités d'utilisation efficace des résultats des études et recherches par les pays en voie de développement.

5. M. Kakitsubo constate avec regret que le nombre d'experts assistant aux réunions du Comité du développement industriel diminue d'année en année, sans doute en raison du fait que le Comité consacre le plus clair de ses débats à des questions d'ordre institutionnel plutôt qu'aux problèmes précis que pose l'industrialisation. Il déplore aussi le retard avec lequel sont parfois distribués certains documents qui nécessitent une étude approfondie de la part des experts.

6. En ce qui concerne les activités du Centre de développement industriel dans le domaine de la technique industrielle, la délégation japonaise estime que, étant donné le grand nombre de domaines qui sont englobés sous le terme « industrialisation », il serait opportun de procéder à l'examen et à l'évaluation de l'ensemble des travaux accomplis à ce jour par le Centre et d'établir un plan de travail plus rationnel pour l'avenir. Il ne semble pas que les pays aient fondamentalement modifié leur position, depuis la dix-huitième session de l'Assemblée générale, quant à l'opportunité de créer une institution spécialisée pour le développement industriel. Le Japon, pour sa part, n'estime pas que cette création soit urgente. Il convient de rappeler que les résolutions relatives à l'industrialisation adoptées récemment, c'est-à-dire la résolution 1940 (XVIII) de l'Assemblée générale et la résolution 1030 (XXXVII) du Conseil, attirent l'attention des gouvernements sur la nécessité d'accroître l'aide au développement industriel dans le cadre des programmes d'assistance technique des Nations Unies.

7. Il ressort de certains rapports et déclarations, notamment des déclarations faites par le Directeur général et le Directeur général associé du Fonds spécial (1370<sup>e</sup> et 1378<sup>e</sup> séances, respectivement), que les ressources financières disponibles dans le cadre des Nations Unies ne sont pas utilisées à plein, faute de demandes d'assistance. Cela étant, il semble que, pour l'instant, il faille avant tout aider les gouvernements à formuler leurs demandes d'assistance. D'après la déclaration du Commissaire au développement industriel, les colloques régionaux sur le développement industriel qui seront organisés par les commissions économiques régionales vers la fin de l'année en cours et au début de l'année suivante et le colloque international qui se tiendra en 1967 auraient pour objet de déterminer les besoins des pays en voie de développement dans le domaine de l'industrialisation et les moyens de faire face à ces besoins. Il semble aussi qu'on soit généralement d'accord pour renforcer le personnel du Centre de développement industriel et augmenter ses ressources afin d'accroître son autonomie. La délégation japonaise estime qu'il convient effectivement de renforcer ainsi le Centre et de lui donner les moyens de s'assurer le concours d'experts en matière de développement industriel. Le Centre devrait en outre établir des programmes d'études et de

recherches plus sélectifs, notamment en choisissant des sujets précis tels que l'étude mondiale périodique sur le développement industriel, dont il est question à l'alinéa *h*) du paragraphe 1 de la résolution 1030 A (XXXVII) du Conseil. En attendant la mise en œuvre du programme des Nations Unies pour le développement, le Centre devrait s'efforcer d'utiliser au maximum les ressources financières disponibles, notamment dans le cadre du Fonds spécial et du PEAT, et de renforcer ses activités opérationnelles sur le plan local en ayant recours aux commissions économiques régionales et aux représentants résidents.

8. M. Kakitsubo souligne qu'il faudra peut-être attendre un ou deux ans pour que la politique qu'il préconise donne des résultats concrets ; dans l'intervalle, les colloques régionaux et le colloque international sur le développement industriel permettront de déterminer les mesures à prendre sur le plan institutionnel. La délégation japonaise appuie tous les projets de résolutions présentés par le Comité du développement industriel au chapitre VII de son rapport, à l'exception du projet de résolution VI relatif à l'organisation des activités des Nations Unies dans le domaine du développement industriel.

9. M. BRADLEY (Argentine) souligne que c'est dans une large mesure l'industrialisation qui rend possible le plein emploi, l'amélioration des niveaux de vie, la diversification des économies nationales, en un mot le développement. Les pays en voie de développement font preuve d'une certaine impatience devant la lenteur de leur développement, mais il faut se rendre compte que l'industrialisation, réalisée en 200 ans par les pays développés, est aujourd'hui possible en 20 ans grâce aux progrès de la science et de la technique. On a dit que le développement agricole doit soutenir le processus d'industrialisation ; à cette fin, il faut faire en sorte que les produits agricoles des pays en voie de développement aient librement accès à tous les marchés et puissent être vendus à des prix rentables de manière à remédier au déséquilibre des termes de l'échange de ces pays.

10. L'intégration au niveau régional et au niveau sous-régional et l'octroi de préférences pour les articles manufacturés des pays en voie de développement, préférences qui seraient accordées à tous les pays en voie de développement sans discrimination et sans condition de réciprocité, peuvent favoriser l'industrialisation. A cet égard, le Comité du développement industriel souligne dans son rapport que le principal obstacle à l'industrialisation des pays en voie de développement réside dans les difficultés que ces pays rencontrent pour exporter leurs produits. Les progrès réalisés dans ce domaine sont insuffisants, et tous les organes des Nations Unies attendent avec impatience la création d'une institution spécialisée pour le développement industriel, dotée de ressources suffisantes et jouissant d'une large autonomie administrative.

11. La délégation argentine est satisfaite du travail accompli par le Centre de développement industriel dans certains domaines précis — planification et projections économiques, technologie industrielle, formation, petite industrie, etc. — et des efforts qu'il déploie

pour appliquer les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Elle estime que le Centre doit assurer la coordination de toutes les activités entreprises par les organes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation ; l'établissement d'un rapport annuel où seraient résumées les activités des Nations Unies dans ce domaine devrait permettre de remédier aux insuffisances actuelles. Il convient également d'utiliser complètement les ressources dont disposent les organismes financiers et techniques des Nations Unies.

12. M. Bradley souhaite que tous les pays intéressés participent très activement aux colloques régionaux sur le développement industriel prévus en 1965 et 1966, notamment au colloque qui se tiendra en Amérique latine en février 1966 et auquel la délégation de l'Argentine attache une importance particulière. Il approuve le rapport du Comité du développement industriel et les projets de résolutions qui y sont contenus.

13. M. TRIVEDI (Inde) félicite le Commissaire au développement industriel pour son brillant exposé et rend hommage aux efforts déployés par le Commissaire et par le Centre de développement industriel dans le domaine du développement industriel. Comme l'ont souligné le Commissaire et le Comité du développement industriel, le véritable obstacle est l'insuffisance des ressources dont le Centre dispose.

14. Alors que l'industrialisation est généralement reconnue comme l'élément le plus important du développement, tout pays qui désire s'industrialiser doit résoudre plusieurs problèmes difficiles. Par où faut-il commencer ? Quelles sont les industries à créer ? Faut-il créer des industries de biens de consommation ou des industries de biens de production ? Des industries orientées vers l'exportation ou des industries dont la production sera destinée à remplacer les importations ? Une fois ces problèmes résolus, d'autres problèmes se posent quant à la dimension et l'implantation des établissements, l'échelle de production, le choix des techniques de production et des procédés de fabrication, la nature de la collaboration avec les industries étrangères, la formation des techniciens et des cadres nécessaires, le mode de propriété, la réglementation de l'industrie, etc. Les pays en voie de développement qui optent pour une industrialisation planifiée doivent résoudre tous ces problèmes. Comme la plupart d'entre eux ne possèdent pas l'expérience, les moyens ou les connaissances nécessaires, un organisme comme le Centre de développement industriel peut leur être d'une grande utilité dans la phase expérimentale. La délégation indienne espère que des ressources supplémentaires suffisantes seront mises à la disposition du Centre en attendant la création d'une institution spécialisée pour le développement industriel.

15. Peut-être le Centre n'est-il pas en mesure de définir les techniques de production correspondant aux moyens financiers dont disposent les divers pays en voie de développement, mais il ne devrait pas être trop difficile d'indiquer, tout au moins dans leurs grandes lignes, quelles sont les techniques qui sont mieux adaptées à ces pays. Les techniques utilisées dans les pays

développés ne peuvent pas être transférées aveuglément aux pays en voie de développement, car l'industrialisation ne doit pas viser uniquement à créer des flots de modernisme dans une société en stagnation, mais à faire en sorte que cette société puisse assimiler les techniques nouvelles. Il faut donc s'intéresser davantage à ce problème.

16. La question du choix entre la production de biens d'équipement et celle de biens de consommation est également liée à certaines considérations politiques et sociales, mais il faut assurément étudier attentivement, dans ses aspects économiques et techniques, la question des industries orientées vers l'exportation. Certains des problèmes qui se posent en cette matière ne pourront peut-être pas être résolus facilement ni rapidement, mais il faudra pourtant trouver des solutions.

17. Il importe d'entreprendre une étude de la réglementation de l'industrie. Il ne fait aucun doute que dans de nombreux pays en voie de développement le secteur public devra fournir l'impulsion nécessaire et jouer un rôle analogue à celui des pionniers de l'industrie dans les sociétés occidentales. Dans des économies mixtes comme l'économie indienne, la coordination entre le secteur public et le secteur privé est une des conditions essentielles d'une croissance rapide. Une étude de l'expérience acquise dans ce domaine serait très utile pour les pays en voie de développement.

18. Il ne fait aucun doute que la formation du personnel est un élément capital de la croissance industrielle, mais on ne doit ni lui accorder une importance exagérée ni la dissocier des programmes de développement. La transformation d'une société dépend de l'énergie, de l'enthousiasme et de l'imagination de la main-d'œuvre qualifiée ; aussi les pays en voie de développement doivent-ils éviter autant que possible de décevoir les espoirs d'une main-d'œuvre qualifiée qui ne pourrait pas utiliser ses compétences.

19. L'Organisation des Nations Unies et les institutions qui lui sont reliées œuvrent de façon dynamique à la réalisation des objectifs de la Charte. Les besoins des pays en voie de développement sont actuellement au centre des efforts que déploient ces organisations. A mesure que l'on prend conscience de ces besoins, de nouveaux instruments et de nouvelles institutions sont créés. Or, les ressources que les nations riches consacrent à ces objectifs sont limitées et les pays en voie de développement leur demandent instamment de les accroître, car le rythme du développement et la création d'institutions chargées d'étudier les différents aspects du développement en dépendent. A cet égard, la création d'une nouvelle organisation du commerce et du développement est un jalon historique sur la voie de la paix, du progrès et de l'égalité entre les nations. Il faudra également créer les institutions voulues pour le développement industriel et l'application de la science et de la technique au profit des pays peu développés. Il ne s'agit peut-être pas d'envisager la création immédiate d'une institution spécialisée dans ce domaine, mais il n'en demeure pas moins que les pays riches ne consacrent pas suffisamment de ressources au développement industriel. Le temps presse : tôt ou tard, et plus tôt que

certaines ne le pensent, il faudra créer cette institution spécialisée. Les procédures envisagées dans le projet de résolution VI présenté par le Comité du développement industriel semblent judicieuses, et il faut espérer que l'examen de la question par l'Assemblée générale à sa vingtième session aboutira à la prompte création de l'institution, conformément aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

20. La délégation indienne se félicite que le Commissaire au développement industriel ait mis l'accent sur les politiques de développement régional et sous-régional. Depuis plusieurs années, les organes internationaux, notamment le Conseil économique et social, soulignent la nécessité capital d'accroître les responsabilités et l'influence des organismes régionaux et sous-régionaux. C'est particulièrement vrai en matière de développement industriel, car les économies de certaines régions et sous-régions sont incontestablement complémentaires, et il est essentiel qu'elles renforcent leurs liens de coopération économique; sinon, les efforts que tous les pays déploient en faveur d'un développement et d'une industrialisation rapides seraient compromis.

21. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) dit qu'il est clair que les objectifs fondamentaux ne prêtent pas à controverse. Comme l'a déclaré le représentant des Etats-Unis à la 1386<sup>e</sup> séance, l'industrialisation est peut-être l'élément capital du progrès économique des pays en voie de développement. C'est également un facteur capital du processus de diversification de l'économie, sans lequel il est impossible d'accélérer le taux de croissance. De même, comme le représentant de la France l'a souligné à la 1386<sup>e</sup> séance, l'industrialisation est étroitement liée aussi à l'accroissement de la productivité agricole.

22. Cependant, les préoccupations immédiates du Conseil ne concernent pas tant les objectifs que les moyens de les atteindre. Plus précisément, il s'agit d'utiliser plus efficacement les ressources dont disposent les organismes des Nations Unies et de mieux coordonner leurs activités. Le principal obstacle à l'industrialisation plus rapide des pays en voie de développement ne réside pas dans l'absence d'institutions ou d'arrangements multilatéraux. Les vrais problèmes ne seront pas résolus ni leur solution facilitée par la création d'une nouvelle institution spécialisée. Ces problèmes, de nature plus profonde, ont trait à la tâche complexe qui consiste à choisir et à créer des entreprises industrielles. Il est assurément plus facile de contribuer à la modernisation de l'agriculture ou d'aider à mettre sur pied un système d'enseignement primaire que de donner des conseils sur le choix, les dimensions, les méthodes, l'ampleur, les débouchés, l'orientation et le financement d'une nouvelle industrie.

23. Si le Royaume-Uni s'est prononcé contre la création d'une nouvelle institution spécialisée pour le développement industriel, ce n'est pas parce qu'il se refuse à envisager les dépenses nécessaires. Il est évident que si l'on veut aller de l'avant, il faudra accroître les ressources mises à la disposition de l'ONU en matière de développement industriel. C'est pour cette raison

que le Royaume-Uni a préconisé l'augmentation de ces ressources dans le cadre du budget ordinaire. C'est aussi pour cette raison qu'il a proposé, à la 1369<sup>e</sup> séance, de compléter ces ressources par un nouveau fonds alimenté par des contributions volontaires qui serait destiné à financer les activités opérationnelles. La délégation du Royaume-Uni a écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé, instructif et encourageant du Commissaire au développement industriel. Elle appuie sans réserve le projet de résolution V du Comité du développement industriel, présenté à l'origine par le Canada et les Etats-Unis. Elle a pris note des observations du Secrétaire général (1373<sup>e</sup> séance) quant à l'accroissement sensible des fonds consacrés au développement industriel dans le projet de budget pour 1966. Certes, on ne connaît pas encore les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, mais il faut espérer que le Centre de développement industriel sera bientôt en mesure d'accorder une assistance pratique et technique beaucoup plus variée qu'il ne le fait actuellement.

24. Cependant, la délégation du Royaume-Uni estime que cet accroissement des crédits inscrits au budget ordinaire doit être complété par des contributions volontaires si l'on veut que ces crédits soient bien utilisés. Il sera très utile de connaître les vues des délégations sur ce sujet; il convient en particulier de noter l'opinion exprimée à la 1386<sup>e</sup> séance par les représentants des Etats-Unis et du Canada. Pour répondre aux observations faites au cours de la même séance par les représentants de la République arabe unie et du Pakistan, la délégation du Royaume-Uni tient à souligner que le nouveau fonds volontaire devrait compléter et non pas remplacer les augmentations déjà prévues au budget ordinaire. Ces ressources nouvelles serviraient à financer les activités opérationnelles dans le vaste domaine du préinvestissement. Depuis plusieurs années, le Directeur général du Fonds spécial et le Président-Directeur du BAT demandent que des ressources plus importantes soient consacrées à l'industrie, mais ils ne reçoivent pas de demandes d'assistance à ce sujet. Les fonds supplémentaires permettraient d'intervenir plus rapidement et plus directement au stade de l'élaboration des projets. Il s'agit d'encourager la présentation de demandes d'assistance en matière de développement industriel et d'accroître cette assistance dans le cadre des programmes de coopération technique et en coordination étroite avec le futur programme des Nations Unies pour le développement. La délégation du Royaume-Uni reviendra sur cette question au Comité économique et, si sa proposition recueille un appui suffisant, le Conseil pourrait demander au Secrétaire général d'étudier plus à fond cette question avant qu'elle soit examinée par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale.

25. La délégation du Royaume-Uni estime que le Conseil a un rôle très important à jouer en stimulant et en orientant les efforts déployés par l'ONU dans le domaine du développement industriel.

26. M. AKWEI (Ghana) dit que la délégation du Ghana prend acte avec satisfaction des activités du Centre de développement industriel pendant l'année



écoulée, surtout en ce qui concerne la préparation des prochains colloques régionaux et du colloque international sur le développement industriel.

27. La délégation ghanéenne attache une grande importance au colloque qui doit se tenir sous les auspices de la CEA et qui doit s'intéresser principalement à l'intégration industrielle à l'échelon régional. Elle estime, en effet, que dans de vastes secteurs du développement industriel, comme celui de l'industrie sidérurgique, l'intégration sous-régionale n'offre pas une solution satisfaisante. Elle appuie le projet de résolution II relatif au colloque international et aux colloques régionaux sur le développement industriel.

28. Pendant la deuxième moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement, la communauté internationale devrait consacrer les moyens et les ressources nécessaires à l'industrialisation des pays en voie de développement. Il est regrettable que l'application des mesures envisagées à cette fin au début de la Décennie ait été lente. Les chiffres les plus récents montrent que la part des pays en voie de développement dans le commerce mondial d'articles manufacturés n'est encore que de 4 %. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'intensifier les efforts. La délégation du Royaume-Uni a proposé la création d'un fonds alimenté par des contributions volontaires pour l'industrialisation. Celle des Etats-Unis a accepté la proposition en principe, tout en suggérant qu'au lieu de créer un nouveau fonds, on verse les ressources additionnelles au futur programme des Nations Unies pour le développement. La délégation ghanéenne, elle, appuie les deux propositions, mais souhaite que les ressources additionnelles soient versées à un organisme permanent, comme un fonds d'équipement.

29. La délégation ghanéenne est d'avis que le moment est venu de créer une institution spécialisée pour le développement industriel. Elle n'a jamais compris pourquoi certains Etats Membres, des pays développés pour la plupart, sont opposés à cette création. Il existe une institution spécialisée pour les questions de santé, une pour les questions concernant le travail, une pour l'alimentation et l'agriculture : pourquoi faudrait-il se contenter, dans le domaine de l'industrialisation, d'un Centre ? Attache-t-on moins d'importance au développement industriel dans les pays en voie de développement ? L'œuvre à réaliser pour industrialiser les pays en voie de développement est-elle moindre que le travail à effectuer dans les domaines de la santé et de l'agriculture ? Certes, quand la nouvelle institution sera créée, il importera que ses fonctions, au lieu de faire double emploi avec les services actuellement fournis dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'AIEA, les complètent. Il est vrai que parmi les mesures nécessaires pour favoriser le développement industriel, un grand nombre ont un caractère général et ne peuvent être dissociées du développement économique et social général. Il faudra donc, comme le Comité administratif de coordination l'a souligné au paragraphe 44 de son trente et unième rapport (E/4029), que les statuts de la nouvelle institution facilitent la coopération de toutes les organisations intéressées.

30. Le représentant de la France a exposé certaines idées sur les règles à suivre en matière d'industrialisation dans les pays en voie de développement. M. Akwei reconnaît avec lui que l'industrialisation a un triple but — accroître les ressources, diversifier l'économie et offrir des possibilités d'emploi — et qu'il ne faut pas favoriser uniquement les industries orientées vers l'exportation. Il est certain que l'industrialisation ne consiste pas seulement à encourager le développement d'industries dont la production est destinée à remplacer les importations. C'est ainsi que le plan septennal du Ghana a cinq objectifs importants. Le premier est de produire le plus possible d'articles nationaux appelés à remplacer les biens de consommation pour lesquels le Ghana dépend maintenant entièrement de l'étranger. Le deuxième est de traiter et de transformer progressivement les produits agricoles et les minerais avant de les exporter. Le troisième est de développer et de moderniser l'industrie des matériaux de construction. Le quatrième est de préparer l'économie aux étapes suivantes de l'industrialisation en commençant à fabriquer des machines, de l'outillage électrique et du matériel électronique. Le dernier est de développer les industries de telle manière qu'elles s'intègrent dans le développement de l'ensemble des pays africains.

31. Le représentant de la France a également parlé de certaines difficultés que pose la coordination des investissements industriels, du fait que le développement industriel concerté exige des décisions communes de plusieurs gouvernements. De l'avis du Ghana, la solution de cette difficulté, pour ce qui est de l'Afrique, réside dans l'institution d'un gouvernement central africain qui puisse diriger le développement et la planification économiques du continent.

32. Quant à la création d'une institution spécialisée pour le développement industriel, la délégation française estime qu'elle serait prématurée et que les statuts de cette institution l'empêcheraient d'exercer les fonctions de coordination actuellement dévolues au Centre de développement industriel. Faudrait-il donc supprimer toutes les institutions spécialisées pour les remplacer par des centres dans le cadre du Secrétariat ? En effet, il n'est pas un seul secteur de l'activité économique qui n'exige les efforts de plus d'une institution spécialisée. Or nul n'a suggéré jusqu'ici de dissoudre la FAO parce que ses statuts ne lui donnent pas le pouvoir de coordonner les activités de toutes les autres institutions spécialisées avec lesquelles elle collabore dans le domaine de l'agriculture.

33. En réalité, aucune raison valable n'a été invoquée contre la création d'une institution spécialisée pour le développement industriel. La délégation ghanéenne a l'impression que le véritable mobile inspirant les gouvernements qui s'opposent à cette initiative est la crainte d'un développement industriel accéléré des pays actuellement insuffisamment équipés, qui les mettrait en état de faire concurrence aux monopoles des pays industrialisés. Les gouvernements qui ne veulent pas admettre que les jeunes pays en voie de développement ne peuvent demeurer de simples pays agricoles doivent songer qu'un jour ou l'autre, par des méthodes autoritaires ou par d'autres moyens, les pays en voie de développement

s'industrialiseront. On pouvait supposer que, la paix du monde dépendant du développement dans la liberté, les pays développés retiendraient cet important principe et n'opposeraient pas une telle résistance à son application.

34. Le représentant du Canada a exprimé l'avis qu'il est impossible de hâter l'industrialisation des pays en voie de développement. Il devrait pourtant se rendre compte que les progrès de la science et de la technique, ainsi que l'accumulation de ressources dans le monde, permettent désormais d'accélérer ce processus.

35. M<sup>me</sup> WRIGHT (Danemark) constate que, dans la documentation destinée au public et consacrée à l'assistance aux pays en voie de développement, on met maintenant en évidence l'intérêt que les pays développés ont à combler l'écart qui les sépare des pays peu avancés. L'aide aux pays en voie de développement n'est plus une question d'assistance occasionnelle, mais joue un rôle important dans la politique étrangère des Etats; mais, pour être véritablement efficace, cette politique d'assistance devrait être conçue à l'échelle mondiale. Elle ne peut donner de résultats si elle ne s'attaque pas aux causes fondamentales du sous-développement en cherchant à créer un progrès équilibré sur tous les fronts, y compris en ce qui concerne les aspects économiques et sociaux de l'industrialisation.

36. C'est actuellement le Centre de développement industriel qui a pour mission d'encourager l'industrialisation à l'échelle mondiale. La délégation danoise considère qu'il est particulièrement important de doter le Centre des moyens nécessaires dans le domaine de la technique industrielle. Or le Commissaire au développement industriel a signalé que le Centre manque des cadres techniques nécessaires, même dans les grands secteurs de l'industrie. Il faut pourtant que les participants des pays en voie de développement soient mis en rapport avec des experts de premier plan venant de grands centres industriels.

37. A cet égard, il convient de mettre en relief l'œuvre du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, auquel participe activement un expert danois spécialiste des industries mécaniques qui a travaillé de longues années dans les pays en voie de développement. La délégation danoise est l'un des auteurs du projet de résolution E/AC.24/L.257 sur la science et la technique, présenté au Comité de coordination, et elle espère que le Conseil invitera tous les Etats Membres à aider les pays en voie de développement à créer des instituts techniques nationaux et régionaux et à former du personnel qualifié. Elle apprend avec satisfaction que le Centre de développement industriel a commencé des travaux sur les problèmes de la gestion des instituts de recherche industrielle et sur l'échange de renseignements entre instituts situés dans des pays qui sont à des degrés différents de développement industriel. Toutes les activités du Centre devraient immédiatement être renforcées et bénéficier de l'appui financier nécessaire.

38. M<sup>me</sup> Wright rappelle que le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a déclaré à la vingtième

session de la CEE que les grandes entreprises industrielles privées étaient arrivées depuis longtemps à la conclusion que le progrès scientifique rend indispensable une organisation de l'industrie s'étendant à un certain nombre de pays et à de nombreux procédés auxiliaires de production. Il serait donc apparemment du ressort du Conseil de rechercher s'il serait possible de lancer, à l'échelle mondiale, une politique d'organisation de l'industrie qui profiterait aux pays en voie de développement comme aux pays développés.

39. La délégation danoise juge intéressante la proposition de la délégation du Royaume-Uni tendant à instituer un nouveau fonds alimenté par des contributions volontaires pour couvrir les dépenses afférentes aux opérations de l'ONU dans le domaine du développement industriel. Elle enregistre également avec intérêt que la délégation des Etats-Unis préférerait que les ressources additionnelles nécessaires pour favoriser l'industrialisation soient fournies aux termes d'arrangements spéciaux conclus dans le cadre du futur programme des Nations Unies pour le développement. Elle croit cependant qu'avant de prendre une décision à ce sujet, il faut procéder à des consultations avec les pays de l'Ouest et aussi avec le Secrétaire général, le Commissaire au développement industriel et les délégations des pays en voie de développement.

40. Parmi les projets de résolutions présentés par le Comité du développement industriel, le projet de résolution V concerne l'organisation des activités des Nations Unies dans le domaine du développement industriel. La délégation danoise est convaincue que ce projet sera généralement approuvé par les membres du Conseil. Aux termes du projet de résolution VI, le Conseil prierait le Secrétaire général de prendre les dispositions administratives appropriées en vue de doter le Centre de développement industriel de la souplesse fonctionnelle et de l'autonomie nécessaires, compte tenu de la nature et des exigences d'un programme d'action de grande envergure destiné à accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement. A cet égard, la délégation danoise estime que l'action, si nécessaire qu'elle soit, ne peut être décidée sans qu'on ait consulté les pays en voie de développement intéressés et pris l'avis du Commissaire au développement industriel. Elle doute qu'il soit possible de se mettre d'accord, au cours de la présente session, sur les dispositions administratives appropriées et elle pense qu'il serait préférable de renvoyer cette question, ainsi que les rapports sur les deux premières sessions du Conseil du commerce et du développement, à la reprise de la trente-neuvième session du Conseil économique et social. La question est si importante qu'il ne faut pas risquer de compromettre le succès par une hâte excessive.

41. Certes, il a fallu longtemps aux pays développés de l'Ouest pour atteindre leur stade actuel de développement et arriver ainsi à certaines conceptions sociales. Ils savent qu'il est de l'intérêt de la collectivité que tous les citoyens aient les meilleures possibilités de recevoir une éducation et de développer leur personnalité, non seulement parce que c'est là un droit fondamental de l'homme, mais aussi parce qu'ainsi les citoyens servent

mieux la communauté à laquelle ils appartiennent. Il s'agit maintenant d'étendre cette conscience sociale aux pays en voie de développement. Ces pays ont besoin d'une aide concrète, bien organisée, donnée avec compréhension et tact. Ils ont besoin de capitaux et de connaissances pour développer les industries qui leur permettront le plus tôt possible de se suffire à eux-mêmes et de conti-

nuer à progresser. Pour accomplir cette tâche, il faut des efforts continus, une coopération véritable, une assistance mutuelle et une répartition plus équitable des responsabilités. C'est ainsi que la prospérité conduira à la paix.

La séance est levée à 17 h 10.